



Charte d'adhésion à la Fédération Française de Généalogie

L'adhésion à la Fédération Française de Généalogie des associations de généalogistes amateurs manifeste une volonté de se regrouper afin de permettre le développement et le rayonnement de la généalogie en France et dans le monde, d'assurer une représentation nationale auprès des pouvoirs publics et des organismes nationaux ou internationaux et de pratiquer les échanges et l'indispensable entraide qui sont à la base des liens qui unissent le mouvement généalogique.

Dans cet esprit, chaque association membre de la Fédération s'engage au respect de principes destinés à favoriser l'action de tous et notamment :

Œuvrer en faveur de la généalogie dans un parfait esprit de coordination et d'entraide. Dans le cadre de l'entraide, chaque association membre accepte de participer, sous l'égide de la Fédération, à la mise en commun d'index des relevés d'actes comportant les noms et prénoms, année, numéro de département et sigle de l'association, qu'elle a le droit d'utiliser pour une consultation gratuite ouverte à tous.

Chaque association membre s'engage à faire connaître à la Fédération les changements intervenant dans la composition de son bureau et de son conseil d'administration, dans ses statuts, ainsi que les changements de siège social, dans les meilleurs délais, en lui faisant parvenir systématiquement un double des déclarations faites à la Préfecture.

Chaque association membre s'engage à assurer à la Fédération le service de sa ou de ses revues dès leur parution et l'autorise à en citer des extraits dans sa propre publication, à mentionner son adhésion à la Fédération dans ses publications et à mettre sur son site Internet un lien avec celui de la Fédération.

Chaque association membre s'engage à faire connaître à la Fédération les dates et heures de ses manifestations particulières afin que la Fédération puisse contribuer à les porter à la connaissance du public.

Chaque association membre est cordialement invitée à déposer à la Fédération un exemplaire de ses travaux individuels ou collectifs pour compléter son fonds généalogique au service de tous.

Chaque association membre est invitée, en cas de litige vis-à-vis des pouvoirs publics et/ou des organismes nationaux ou internationaux, à informer la Fédération afin que celle-





ci puisse exercer sa représentation nationale et contribuer ainsi à apporter une solution amiable.

Chaque association membre s'engage à contribuer aux moyens de la Fédération, et verser sa cotisation au cours du premier trimestre de l'année.

De son côté, la Fédération s'engage :

La Fédération s'engage vis-à-vis de ses associations membres, à assurer le service gratuit de sa revue La Vie Généalogique et de son mensuel FLASH FÉDÉRATION.

La Fédération s'engage à informer par ce mensuel les associations membres, principalement des sujets concernant son fonctionnement et son administration. Elle incite les associations fédérées à diffuser en interne toutes les informations ainsi transmises, particulièrement vers leurs principaux dirigeants, et à les citer dans leurs publications.

La Fédération s'engage à établir sur son propre site Internet un lien avec les sites des associations fédérées.

La Fédération s'engage à faire obtenir aux associations fédérées un tarif privilégié pour les manifestations placées sous son patronage.

La Fédération s'engage à réaliser régulièrement l'index des articles d'intérêt général parus dans les revues des associations adhérentes et à le publier.

La Fédération s'engage à diffuser à chaque association adhérente les documents techniques qu'elle réalise et leurs mises à jour.

La Fédération met au service de ses membres son fonds généalogique, constitue notamment de la collection des bulletins des associations fédérées, d'ouvrages documentaires, d'index de relevés systématiques, d'études généalogiques...

La Fédération s'engage à contribuer à apporter une solution amiable en cas de litige porté à sa connaissance.





Pour la promotion des associations membres, la Fédération gère la MAISON DE LA GÉNÉALOGIE®, dont l'un des buts est l'information du public en direction de ses adhérents. Elle coordonne et patronne, dans le respect de son cahier des charges, diverses manifestations telles que Congrès, Journées nationales, Forums... et fait connaître l'action des associations fédérées par le biais des médias.

À

À Pantin,

le

le.....

Le Président de l'Association.

Le Président de la Fédération.

